



N°132 - DEC 2025 - EXTRAIT

SOIN ESTHÉTIQUE INFOS

CN  IB-SPA

CONFÉDÉRATION NATIONALE
ARTISANALE DES INSTITUTS DE BEAUTÉ ET SPA

> 1^{ère} organisation professionnelle représentative.

EXTRAIT OFFERT // BULLETIN DÉCEMBRE 2025

UNE NOUVELLE ANNÉE POUR AGIR, ENSEMBLE.

Une nouvelle année s'ouvre devant nous.

Comme toujours, elle arrive avec son lot d'incertitudes, de défis économiques et de transformations profondes. Le contexte est exigeant : inflation persistante, évolutions réglementaires, attentes accrues des clients, accélération technologique... Nous le savons, l'économie ne nous promet pas une route parfaitement tracée. Mais elle nous offre autre chose de tout aussi précieux : des opportunités pour celles et ceux qui savent anticiper, s'adapter et rester fidèles à leurs valeurs.

À la CNAIB-SPA, nous avons toujours fait le choix du **réalisme lucide**, sans céder au pessimisme. Oui, le marché se tend. Oui, notre métier évolue vite. Mais jamais le rôle de notre fédération n'a été aussi essentiel.

Dans un monde complexe, notre valeur réside plus que jamais dans notre **expertise**, notre **indépendance**, notre **proximité** et notre capacité à donner du sens là où les assurés cherchent avant tout de la confiance et de la clarté.

Cette nouvelle année doit être **une année d'énergie**. L'énergie d'oser, d'innover, de se former, de défendre notre profession avec conviction. L'énergie collective d'un réseau uni, solidaire, engagé. À la CNAIB-SPA, nous croyons profondément que la force de chacun grandit lorsqu'elle s'appuie sur l'intelligence collective. Ensemble, nous sommes plus forts pour faire entendre notre voix, pour accompagner les mutations du secteur et pour construire des solutions durables.

Mais au-delà des chiffres et des perspectives économiques, il y a ce qui nous anime profondément : **la passion de notre métier**. C'est protéger, conseiller, sécuriser des projets de vie et d'entreprise. C'est être présent dans les moments clés, parfois difficiles, toujours déterminants. Cette passion est notre moteur, celle qui donne du sens à notre engagement quotidien.

En 2026, continuons à défendre une vision exigeante et responsable de notre profession. Continuons à porter haut les valeurs de la CNAIB-SPA : l'indépendance, l'éthique, la compétence et la solidarité. Transformons les défis en leviers de progrès. Et surtout, avançons avec confiance, car l'avenir de notre métier se construit aujourd'hui, par notre engagement commun.

« L'avenir ne se subit pas : il s'anticipe et se construit avec passion. »

Très belle année à toutes et à tous, placée sous le signe de l'action, du sens et de la passion partagée.

PLUS FORTS
ensemble!



Nadège Dekenuydt & Martine Berenguel

Co-Présidentes
CNAIB-SPA
CONFÉDÉRATION NATIONALE
ARTISANALE des INSTITUTS de BEAUTÉ et SPA

E-REPORTING & FACTURATION ÉLECTRONIQUE

CE QUI CHANGE DÈS SEPTEMBRE 2026 POUR LES INSTITUTS & SPAS

La réforme de la facturation électronique entre progressivement en application et concernera toutes les entreprises, y compris les instituts de beauté, spas, esthéticiennes à domicile, quel que soit le statut (micro-entreprise, société, etc.).

À compter de septembre 2026, de nouvelles obligations entreront en vigueur : il sera indispensable d'anticiper dès maintenant pour éviter les erreurs, les retards et d'éventuelles sanctions.

DEUX NOTIONS À RETENIR : E-FACTURATION & E-REPORTING

● E-facturation : factures entre professionnels (B2B)

L'e-facturation correspond à la transmission d'une facture électronique entre entreprises, via une plateforme agréée. Exemple : une facture entre un institut et un fournisseur, ou entre deux professionnels.

● E-reporting : déclaration automatique des ventes B2C

L'e-reporting consiste à transmettre à l'administration fiscale certaines données de vente, notamment : les ventes à des particuliers (B2C), les ventes à l'étranger.

En résumé :

E-facturation = factures entre professionnels

E-reporting = transmission des ventes aux particuliers (ou à l'étranger)

LE CALENDRIER : QUAND EXACTEMENT ?

Septembre 2026 : première étape obligatoire

À partir de cette date, toutes les entreprises devront : être capables de recevoir des factures électroniques, via une plateforme agréée (PDP ou PPF), transmettre leurs données au fisc : c'est l'e-reporting.

Septembre 2027 : deuxième étape

À partir de septembre 2027 : l'émission de factures électroniques deviendra obligatoire pour les échanges B2B.

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUI DEVRA ÊTRE TRANSMIS ?

L'e-reporting concernera notamment : les ventes à des particuliers (B2C) : prestations, produits, bons cadeaux... toutes les ventes réalisées, y compris pour les professionnels à domicile, les encaissements qui devront remonter automatiquement via le logiciel.

Les logiciels devront être connectés au Portail Public de Facturation (PPF), via une plateforme agréée. Selon votre situation fiscale :

> Si vous êtes en franchise de TVA

Vous devrez transmettre votre chiffre d'affaires (CA).

> Si vous êtes assujettie à la TVA

Vous devrez transmettre des informations plus détaillées, sur vos ventes B2C (ex : ventilation TVA).

QUELLES INFORMATIONS EXACTEMENT ?

Les informations transmises pourront inclure : le montant (total ou HT selon le cas), la TVA, la date de vente, le mode de paiement (CB, espèces, virement...).

Pour les ventes à des particuliers, l'objectif est que l'administration fiscale reçoive automatiquement les informations essentielles : montant, date, moyen de paiement.

POURQUOI CETTE RÉFORME ?

Les objectifs affichés par l'État sont : simplifier la gestion de la TVA, lutter contre la fraude, moderniser les échanges comptables et la gestion administrative des entreprises.

Y AURA T'IL DES SANCTIONS ?

Oui. En cas de non-respect, des sanctions sont prévues, notamment : 15 € par vente non transmise ou par transmission non conforme, ou 15 € par jour de retard, avec un plafond pouvant atteindre 15 000 € par an.

D'autres conséquences peuvent également survenir : rejet de factures électroniques, blocage possible des remboursements de TVA.

CE QUE NOUS VOUS CONSEILLONS DÈS MAINTENANT

Pour être prête dans de bonnes conditions :

vérifiez que votre logiciel de caisse/facturation sera compatible,

identifiez une plateforme agréée (PDP) ou le PPF,

échangez avec votre expert-comptable,

anticipez vos usages : vente en cabine, vente produits, bons cadeaux, prestations à domicile...

La CNAIB-SPA continuera à vous accompagner pas à pas sur ce sujet essentiel pour 2026.

RÉCONCILIER SCIENCE DE LA PEAU ET HUMANITÉ : MON CONCEPT BEAUTÉ, UN INSTITUT VISIONNAIRE AU SERVICE DE L'EXPERTISE CUTANÉE

La CNAIB SPA, première organisation professionnelle des esthéticiennes diplômées, souhaiterait vous proposer de découvrir **Mon Concept Beauté**, un institut indépendant situé à Poitiers, fondé par Justine, une professionnelle chevronnée qui a décidé de remettre l'expertise au cœur du soin.

Être adhérent à la CNAIB SPA, c'est l'assurance pour les clientes de fréquenter un institut sérieux, respectueux de la réglementation, de la sécurité, et porté par des esthéticiennes diplômées engagées dans une démarche professionnelle de qualité.

Justine, esthéticienne diplômée depuis plus de 20 ans (CAP, BP et BTS Esthétique), a longtemps été Spa Manager avant de créer, en 2022, Mon Concept Beauté : un lieu intimiste et profondément tourné vers l'écoute, la personnalisation et la performance. Son objectif : revenir à une esthétique intelligente, individualisée, et connectée aux besoins réels de la peau, loin des protocoles standardisés, en alliant science, technologie et accompagnement humain.

Formée en continu sur l'expertise cutanée et les dermatoses via des plateformes médicales, elle travaille chaque problématique dans sa globalité, en tenant compte de l'environnement de vie, de l'alimentation, du stress et de la routine beauté à la maison. Elle a ainsi développé un parcours client en plusieurs étapes, avec un diagnostic approfondi, un soin ciblé, un suivi personnalisé et des conseils évolutifs – pour des résultats visibles et durables.

L'expertise de Justine s'appuie également sur des technologies esthétiques de pointe choisies avec rigueur pour leur efficacité et leur respect de l'équilibre cutané. Qu'il s'agisse de lisser la texture de peau, de relancer l'activité cellulaire ou d'apaiser les inflammations, chaque outil est intégré de manière ciblée et réfléchi, en synergie avec une approche globale et personnalisée du soin. Le tout en synergie avec des marques françaises naturelles, performantes et sans substances controversées. Chez Justine, le soin ne s'arrête pas à la cabine : chaque cliente est recontactée pour faire le point, ajuster sa routine ou planifier un nouveau soin si nécessaire. Un accompagnement rare, très apprécié, qui replace la relation humaine et le suivi au cœur de la performance esthétique.

Mon Concept Beauté, c'est l'expression d'une nouvelle génération d'instituts : exigeante, sincère, hautement spécialisée et respectueuse de la peau comme de la personne. Un projet construit pour durer, où rentabilité et éthique ne sont plus incompatibles.

Pour en savoir plus : www.monconceptbeaute.fr

Mon Concept Beauté : 9 avenue du 8 mai 1945, 86000 Poitiers



La formation est
l'essence de tout succès !



**ORGANISME DE FORMATION
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE**

194 Boulevard Emile Delmas
17000 LA ROCHELLE
07 61 40 31 31





UN TEMPS FORT FÉDÉRAL AU SERVICE DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA RECONNAISSANCE DU MÉTIER

À l'occasion de son assemblée générale qui s'est déroulée cette année à Metz, la CNAIB-SPA a réuni professionnels, partenaires sociaux et représentants institutionnels autour d'un enjeu central : faire progresser la reconnaissance, les conditions d'exercice et l'avenir du métier de l'esthétique-cosmétique.

Cette rencontre, riche en échanges et en perspectives, constitue un signal politique encourageant pour l'ensemble de la profession.

UNE MOBILISATION INSTITUTIONNELLE À L'ÉCOUTE DU TERRAIN

Sous l'impulsion de ses co-présidentes, **Nadège Dekenuydt** et **Martine Berenguel**, et avec l'engagement de **Séverine Stano**, Présidente de la CNAIB-SPA Lorraine, la fédération a accueilli à Metz plusieurs personnalités engagées au service du territoire et attentives aux réalités professionnelles de la branche.

La CNAIB-SPA remercie chaleureusement **Madame Jacqueline Schneider**, Adjointe au Maire de Metz, pour sa présence et l'intérêt porté aux actions et aux missions de la fédération.

La participation de **Madame la Députée Nathalie Colin-Oesterlé** a également marqué ce temps d'échanges. À l'écoute des enjeux actuels du métier, elle a souligné l'importance des attentes des publics, des évolutions réglementaires, de la reconnaissance des compétences et des conditions d'exercice.

DIALOGUE SOCIAL ET CLASSIFICATION : DES ENJEUX STRUCTURANTS POUR LA BRANCHE

Moment central de la rencontre, la **table ronde consacrée au dialogue social et à la classification** a permis d'ouvrir un débat approfondi et constructif sur l'avenir de la branche esthétique.

Co-animée par **Madame Khadija Chlait**, Secrétaire fédérale UNSA FCS, et **Madame Safi Touré**, Responsable juridique et négociatrice multi-branches UNSA FCS, cette séquence a nourri une réflexion collective essentielle, au cœur des engagements portés par la CNAIB-SPA au sein des instances de la branche.

L'ÉCLAIRAGE DES MÉTIERS DE SERVICES ET DE L'ARTISANAT

L'intervention de **Laurent Munerot**, Président de la **CNAMS nationale**, a apporté un regard transversal sur les métiers de services et de l'artisanat. Son expertise a permis de replacer les enjeux de l'esthétique dans un contexte plus large, tout en soulignant les spécificités et les défis propres à notre profession.

UNE DÉMARCHE ACCOMPAGNÉE ET UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AFFIRMÉE

La CNAIB-SPA remercie **Sacha Benhamou**, de **Lumen Influence**, pour son accompagnement stratégique et son appui dans la structuration de cette démarche et des échanges institutionnels. Une mention particulière est également adressée à Christophe Cronier, Président du groupement **GEMME**, présent et engagé tout au long du week-end.

LA CNAIB-SPA, ENGAGÉE POUR L'AVENIR DE LA PROFESSION

La fédération remercie l'ensemble des participantes et participants pour leur mobilisation et leur engagement. La CNAIB-SPA poursuit son action avec détermination afin de renforcer la reconnaissance, la structuration et l'efficacité de la profession, dans l'intérêt des professionnelles et des citoyens.



L'AGENDA DE LA CNAIB-SPA

4^{ÈME} TRIMESTRE 2025

RÉUNIONS DE BUREAU ET COMMISSIONS CNAIB-SPA

6 réunions de Bureau/Staff Meeting/Présidentes Départementales : Suivi des activités, commission des comptes, assemblées générales départementales

Commissions paritaires : APANECEP, CPNE-FP, CPPNI

- > 5 CPPNI et réunions préparatoires : Salaires, classifications, Pro-A, conditions de travail - Hygiène et sécurité, Prévoyance/santé, Rapport de branche ...
- > 4 CPNE-FP/ SPP : Préparation CQP, Coûts contrats, Dossiers demande habilitation CQP, Cahier des charges CQP, Etude clientèle, Actualités OPCO EP, Suivi budgétaire, Budget, Règles et barèmes 2026 ...
- > 1 APANECEP : Gestion des fonds du paritarisme

RÉUNIONS AVEC LES INSTANCES NATIONALES

- > 6 réunions CNAMS/U2P : Conseil d'administration, Commission mandats et finances et commissions sociales
- > 9 réunions OPCO EP : Conseils d'administration - commission CRA - Réunion Immobilière - Worldskills
- > 3 réunions FAF CEA : Comité technique, commission contrôle et CA
- > 1 réunion AFNOR : Comité de Concertation Normalisation Artisanat et petites Entreprises (CCNAPE)

RÉUNIONS avec les instances européennes

- > 4 réunions ERASMUS : Formation Socio-esthétique

SALONS PROFESSIONNELS

- > Beauty Forum : Paris 05&06 octobre
- > Beauty Ouest : St Malo 05 @ 06 octobre
- > Salon de l'Esthétique Professionnelle : Metz 30 novembre & 01 décembre

SMIC & PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

> REVALORISATION DU SMIC AU 01/01/2026

Le ministère du Travail a confirmé la revalorisation du SMIC :

SMIC horaire brut : 12,02 € (au lieu de 11,88 €)

SMIC mensuel brut (35h) : 1 823,03 €

SMIC mensuel net : 1 443,11 €

Minimum garanti : 4,25 €

Impact sur notre grille des salaires minima :

Le 1er coefficient (135) est fixé à 1 815 € brut/mois, soit inférieur au SMIC 2026 (1 823,03 €).

Si vous rémunérez un(e) salarié(e) au coefficient 135, vous devez revaloriser son salaire au moins au niveau du SMIC dès le 1er janvier 2026 (+ 8,03 € brut/mois minimum pour un temps plein 35h).

> PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2026 (PASS)

Le plafond de la Sécurité sociale augmente de 2,0 % en 2026. Le plafond mensuel est fixé à 4 005 € pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2026. Plafonds SS 2026 selon périodicité de paie :

Trimestriel : 12 015 €

Mensuel : 4 005 €

Quinzaine : 2 003 €

Hebdomadaire : 924 €

Journalier : 220 €

Horaire : 30 €

Pour un salarié présent toute l'année 2026, le plafond annuel (régularisation de cotisations) est fixé à 48 060 €.



REJOIGNEZ
LA 1^{ÈRE} ORGANISATION
PROFESSIONNELLE
DES ESTHÉTICIENNES DIPLOMÉES !

FORMULAIRE
D'ADHÉSION



CONFÉDÉRATION NATIONALE
ARTISANALE DES INSTITUTS DE BEAUTÉ ET SPA

avec vous, **TOUT** est
POSSIBLE !

> EN PARTENARIAT AVEC :

